AUVERGNE – RhôneAlpes

- L'HUMAIN D'ABORD –
PCF - FRONT DE GAUCHE

ASSEMBLEE PLENIERE REGIONALE
22 SEPTEMBRE 2016

PARTENARIAT AVEC LA FEDERATION REGIONALE DES CHASSEURS

Rapport n° 854

Intervention de François JACQUART
Pour le groupe « l'Humain D'Abord - PCF - Front de Gauche »

Monsieur le Président, Monsieur le Vice Président,

La délibération que vous nous proposez aujourd'hui n'est pas une surprise.

Nous pourrions vous dire que, par cette délibération, vous renvoyez l'ascenseur au président de la Fédération pour bon et loyaux services pendant les élections régionales,

Nous pourrions vous dire que vous faites un appel du pied à CPNT qui, après avoir soutenu, il y a quelques années Charles Millon dans son alliance avec le FN, a fait allégeance à l'UMP ,

Nous pourrions enfin vous dire que vous profitez de cette délibération comme une revanche face aux écologistes et nous contenter de cela…

Nous avons choisis de regarder la délibération que vous nous proposer telle qu'elle est.

En effet dans un contexte ou sont attisés en permanence les stigmatisations, les oppositions entre les uns et les autres comme se plaît à le faire la droite extrême et l'extrême droite, nous préférons chercher le commun.

C'est pourquoi, nous considérons que la délibération proposée doit être complétée d'une volonté de faire travailler ensemble les différents acteurs concernés par les questions de la chasse et les thématiques abordées.

Cette convention de partenariat répond beaucoup plus à des demandes venant des fédérations départementales et de la fédération régionale qu'à des axes élaborés à partir d'une vision stratégique et coordonnée des politiques régionales .

C'est pourquoi, nous proposons par un amendement que cette convention de partenariat soit signée pour un an et qu'une clause de revoyure permette d'intégrer des thématiques et des objectifs débattues préalablement en commission avec audition de la fédération régionale.

Notre proposition vise à créer du lien et du partenariat avec l'ensemble des acteurs de l'environnement notamment et ainsi éviter les affrontements stériles.

La chasse est un droit, nous pouvons en penser individuellement ou collectivement ce que nous voulons.

Nous avons toujours, pour notre part, défendu la chasse populaire face aux chasses privées pour les plus fortunés qui d'ailleurs ne sont soumis à aucune obligation.

Les chasseurs existent alors faisons en sorte de les responsabiliser.

C'est notamment le cas, nous semble t-il, pour la veille sanitaire du gibier et les risques de transmission aux cheptels voir à l'être humain de certaines maladies animales.

Ainsi par exemple, En Ardèche, la maladie de l'œdème connue chez le porc domestique a été diagnostiquée pour la première fois sur le sanglier en novembre 2013.

Elle peut être transmissible,

C'est pourquoi une veille sanitaire a été mise en place . Des chercheurs travaillent en collaboration avec l'État et les ACCA.

Rien ne dit que d'autres départements ne vont pas être touchés. Le retour possible de la rage et d'autres maladies pourrait être rapidement endigué par une veille permanente concertée.

C'est pourquoi, nous déposons un amendement qui propose d'acter, dès maintenant, la thématique sanitaire dans les objectifs de la convention qui, selon notre premier amendement proposée, serait re-balayée et complétée dans un an.

Vous noterez, Monsieur le Président, le sérieux de nos remarques et propositions qui se veulent au dessus de toute volonté d'opposition des uns et des autres.

Nous attendons avec intérêt votre positionnement sur nos amendements.

François JACQUART

Conseiller Régional - Ardèche